

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du Jeudi 29 Mars 2018

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 4.8, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 7.8, 7.9, 8.1, 8.2, 8.3, 2.1, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 9.1, 9.2

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h30.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET (à partir du 1.1.1), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY (jusqu'au 3.3), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à partir du 1.1.1), M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA (à partir du 1.1.1), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPELLIN, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'au 6.4), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à partir du 0.2), Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à partir du 1.1.1), M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à partir du 1.1.1 puis repartie lors de l'examen du rapport 1.1.1), Mme Karima ROCHDI (jusqu'au 7.1), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Brailly : M. Alain BLESSEMAILLE Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : Mme Andrée ANTOINE suppléante de M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Michel GABRIEL suppléant de M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Bernard VOUGNON (jusqu'au 0.2) Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Philippe LEGRAND suppléant de M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : Mme Brigitte ANDREOSSO suppléante de M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET (à partir du 0.2) Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Les Auxons : M. Jacques CANAL Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaufontaine : M. Jacky LOUISON Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 0.2) Nancray : M. Vincent FLETIER Noironte : M. Claude MAIRE Novillars : M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 0.2) Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIE Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (jusqu'au 0.2), M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE (jusqu'au 1.1.2) Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET (à partir du 1.1.1) Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : Mme Géraldine LAMBLA suppléante de M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : Mme Christiane ZOBENBULLER Villars Saint-Georges : M. Pascal PETETIN suppléant de M. Jean-Claude ZEISSER Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Étaient absents : Besançon : M. Julien ACARD, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Guericq CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Danielle POISSENOT, M. Clément DELBENDE, Mme Mina SEBBAH, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Philippe COURTOT Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET Cussey-sur-l'Ognon : (Vacance de siège) Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Les Auxons : M. Serge RUTKOWSKI Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE Merrey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPELLIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON

Secrétaire de séance : Mme Catherine BARTHELET

Procurations de vote :

Mandants : J. ACARD, E. ALAUZET (jusqu'au 0.2), AS. ANDRIANTAVY (à partir du 3.4), S. BARATI-AYMONIER, T. BIZE, N. BODIN, P. BONNET, P. BONTEMPS (à partir du 0.2), C. COMTE-DELEUZE (jusqu'au 0.2), YM. DAHOUI (à partir du 1.1.1), ML. DALPHIN, C. DELBENDE, L. FAGAUT, A. GHEZALI, T. MORTON (jusqu'au 0.2), D. POISSENOT (jusqu'au 6.4), K. ROCHDI (à partir du 7.2), M. SEBBAH, C. THIEBAUT (jusqu'au 7.1), G. VAN HELLE, B. VOUGNON (à partir du 1.1.1), S. RUTKOWSKI, P. CORNE, P. BELUCHE (à partir du 1.1.1), JM. BOUSSET, A. JACQUEMET (à partir du 1.1.1), Y. DELARUE (à partir du 1.1.3)

Mandataires : P. MOUGIN, P. CURIE (jusqu'au 0.2), C. CAULET (à partir du 3.4), Y. POUJET, C. LIME, S. WANLIN, C. WERTHE, M. LOYAT (à partir du 0.2), P. GONON (jusqu'au 0.2), M. EL YASSA (à partir du 1.1.1), S. PESEUX, E. MAILLOT, J. GROSPELLIN, M. ZEHAF, C. MICHEL (jusqu'au 0.2), M. LEMERCIER (jusqu'au 6.4), D. SCHAUSS (à partir du 7.2), M. OMOURI, K. ROCHDI (jusqu'au 7.1), R. STHAL, G. GAVIGNET (à partir du 1.1.1), J. CANAL, J. LOUISON, T. JAVAUX (à partir du 1.1.1), F. BAILLY, P. ROUTHIER (à partir du 1.1.1), M. DONEY (à partir du 1.1.3)

Enseignement supérieur et recherche - Anniversaire des 60 ans du CLA (UFC)

Rapporteur : Alain BLESSEMILLE, Vice-Président

Commission : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Inscription budgétaire	
BP 2018 et au PPIF 2018 - 2022 « Enseignement Supérieur »	Montant de l'opération : 20 000 €
<i>Sous réserve de vote du BP 2018 et du PPIF 2018-2022</i>	

Résumé :

En 2018, le Centre de Linguistique Appliquée, sera fier de compter 60 ans d'existence à Besançon. Composante de l'UFC pour la formation en langue, le CLA contribue depuis des décennies à la renommée de Besançon dans le monde. En valorisant les langues vivantes et particulièrement le français langue étrangère, il met en avant tout un territoire et ses atouts scientifiques, culturels, touristiques, économiques, industriels et sociétaux.

Pour ses 60 ans, le CLA organisera, à Besançon différents événements qui mettront en lumière l'Agglomération, sa vie universitaire, scientifique, culturelle, son patrimoine et son tourisme.

Le Grand Besançon est sollicité par le CLA pour une subvention à hauteur de 20 000 € pour mener à bien son programme d'actions sur l'année 2018.

I. Contexte

Le Centre de Linguistique Appliquée (CLA) de Besançon a été créé en 1958 par Bernard Quemada. Il est l'un des tout premiers centres à avoir développé un enseignement pratique des langues étrangères qui s'appuie sur les recherches en linguistique appliquée à l'enseignement, des outils et des méthodes modernes : laboratoires, méthodes communicatives, auto-apprentissage. Cette méthodologie a ensuite permis un enseignement sur des objectifs spécifiques et professionnels.

Installé dans le bâtiment de la « City » 6 rue Gabriel Plançon, le CLA est une composante de l'Université de Franche-Comté. Le Centre propose divers apprentissages de langues, principalement le français, mais aussi l'allemand, l'anglais, l'espagnol, le portugais, le japonais, l'italien, l'arabe, le russe et le chinois. Il accueille chaque année près de 4 000 stagiaires de divers pays.

Dans un contexte concurrentiel exigeant, le CLA relève le défi d'atteindre le meilleur niveau de l'expertise nationale et internationale : enseignement, recherche, ingénierie, formations personnalisées, certifications, label qualité, pédagogie innovante et ouverture numérique.

Le CLA est un opérateur reconnu en France et dans le monde. Il apporte une dimension internationale notable et unique pour le Grand Besançon qui dans le cadre de sa stratégie Enseignement supérieur, Recherche et Innovation (votée le 31 mars 2016), a fait du développement de son pôle Enseignement supérieur une priorité.

Conforter et renforcer la notoriété et l'excellence du territoire, dans la grande région comme au niveau international, participe à la dynamique universitaire, véritable ressort de l'économie locale.

II. « Anniversaire des 60 ans du CLA »

La réputation internationale du CLA de Besançon n'est plus à faire. Ce fleuron de l'UFC pour la formation en langue, contribue depuis des décennies à la renommée dans le monde, de son agglomération. Depuis 60 ans, tout au long de ces années, des milliers d'étudiants du CLA y vivent, contribuent à l'économie locale (hébergement, restauration, commerce, transports ...) et repartent en ambassadeurs conquis pour le faire connaître et faire apprécier la Ville de Besançon.

C'est aussi un atout pour l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur Grands Bisontins qui accueillent des étudiants internationaux non seulement à l'UFC, mais aussi à l'ENSMM ou à l'ISBA. De nombreux stagiaires restent sur place afin de poursuivre leurs études, voire pour y effectuer de la recherche dans les laboratoires de l'UFC et coopérer au niveau international à leur retour dans leur pays d'origine.

Ambassadeur de son université et de sa ville, le CLA possède un important réseau de partenaires : plus de 6000 contacts dans le monde : Ministère des affaires étrangères ; service de coopération et d'actions culturelles des ambassades de France à l'étranger, ambassades étrangères en France, universités, entreprises, associations et au niveau national et régional, les services publics (armée, CNRS, Aéroport de Paris..., les collectivités, les entreprises...).

Pour fêter ses 60 ans, le CLA organisera, tout au long de l'année 2018, différents événements qui mettront en lumière l'Agglomération bisontine, sa vie universitaire, scientifique, culturelle, son patrimoine et son tourisme. Des personnalités importantes dans le monde de la francophonie, des alliances françaises et ambassades seront associées et invitées.

Les temps forts envisagés :

- Cérémonie des vœux et ouverture officielle du 60^{ème} anniversaire (janvier)
- Création du club des partenaires du CLA
- Comité d'Orientation Stratégique (COS) du CLA (mars)
- Tour du Monde en 80 plats (édition gastronomique) (mars)
- Animations étudiantes, concert des 60 ans
- Soirées internationales cours d'été (juillet/août)
- Colloque « La traduction »
- Colloque scientifique sur l'innovation pédagogique & l'enseignement des langues
- Exposition Le CLA 60 ans d'histoire bisontine

Une communication événementielle spécifique accompagnera cet anniversaire tout au long de l'année : création d'un visuel, campagne d'affiches, flyers, programmes, création sonore, goodies, tee-shirt, mascotte ; jeu concours, campagne « Ambassadeurs personal branding », réalisation de petites vidéos, et production d'émissions sur les réseaux sociaux, les radios...

Le financement :

Le budget prévisionnel pour l'ensemble des actions est de 112 500 €.

La participation de la CAGB est conditionnée par l'invitation des partenaires du territoire du Grand Besançon (Entreprises, Collectivités, Laboratoires, Enseignement supérieurs ...) aux événements qui ponctueront cette année anniversaire.

Mmes C. COMTE-DELEUZE et S. PESEUX (2) et MM. M. FELT, JL. FOUSSERET, P. GONON, Y. POUJET (2), A. POULIN et D. SCHAUSS (2), conseillers intéressés, ne participent aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve de vote du BP 2018 et du PPIF 2018-2022 :

- **se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 20 000 € à l'Université de Franche-Comté pour « l'Anniversaire des 60 ans du CLA »,**
- **autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer la convention à intervenir dans ce cadre.**

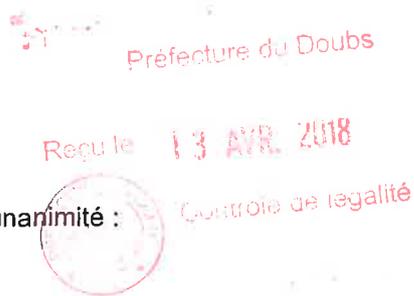
Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 98

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 11



Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Entre :

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, dont le siège est situé 4, rue Gabriel Plançon, la City, 25043 Besançon Cedex, représentée par son 1^{er} Vice-Président, Monsieur Gabriel BAULIEU, habilité par le conseil communautaire du 29 mars 2018, ci-après dénommée « la CAGB » d'une part,

Et :

L'Université de Franche-Comté dont le siège est situé, 1 rue Claude Goudimel 25030 Besançon Cedex, représentée par son Président, Monsieur Jacques BAHU, ci-après dénommé « l'UFC » d'autre part.

Préambule

L'UFC œuvre depuis de nombreuses années en faveur de la francophonie, notamment à travers les activités de son Centre de Linguistique Appliquée (CLA) qui va fêter ses 60 ans cette année et dont la réputation en matière d'enseignement du français langue étrangère (FLE) n'est plus à faire. Il assure aussi des missions de Recherche universitaire, d'expertise (notamment avec des missions à l'étranger à la demande de nombreuses institutions éducatives et culturelles). Le CLA contribue à la diffusion de la langue et de la culture française à travers les formations qu'il propose, mais aussi à travers sa collaboration avec les instituts français et des médias liés à la francophonie.

Cet anniversaire a pour objectif d'asseoir le leadership du CLA dans son domaine d'expertise, faire connaître ses travaux, ses approches et ses pratiques pédagogiques ; s'inscrire dans une stratégie globale pour attirer des nouveaux publics, conforter ses réseaux, et se positionner par rapport à la concurrence.

L'agglomération porte aujourd'hui l'ambition d'être plus attractive et plus visible en France et en Europe. Dans ce contexte, la CAGB souhaite s'associer aux événements organisés par le CLA pour fêter ses 60 ans.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de partenariat entre l'UFC et la CAGB, au titre de sa compétence Enseignement supérieur recherche et Innovation.

Il s'agit pour la CAGB, de soutenir la stratégie du Centre de Linguistique Appliquée, composante de l'UFC, et d'affirmer sa place dans le monde en participant aux événements organisés au titre des « 60 ans du CLA ».

Article 2 - Engagements de l'UFC

L'UFC s'engage à :

- utiliser la subvention octroyée exclusivement à la réalisation du projet,
- à impliquer, associer ou inviter les partenaires du territoire du Grand Besançon dans la mise en œuvre des événements organisés dans le cadre de l'anniversaire des 60 ans du CLA,
- à mentionner le concours financier de la CAGB, dans ses contacts presse ou médias ainsi que dans sa communication événementielle.

Article 3 - Engagement de la CAGB

Le Grand Besançon s'engage à soutenir l'Université par le versement d'une subvention d'un montant de 20 000 euros (vingt mille euros).

Article 4 - Modalités de versement de la subvention

La subvention sera versée en une fois en totalité après signature de cette convention.

Article 5 - Durée de la convention

La présente convention est établie pour une durée de 1 an à compter de sa transmission en contrôle de légalité.

Article 6 - Résiliation

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure.

Article 7 - Litiges

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention sera de la compétence du Tribunal Administratif de Besançon.

Fait en deux exemplaires à Besançon, le

Pour l'Université de Franche-Comté
Le Président,

Jacques BAHl

Pour la Communauté d'Agglomération
du Grand Besançon,
Le 1^{er} Vice-Président,

Gabriel BAULIEU